

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

CONVOQUE LE 8 SEPTEMBRE 2017

Présents :

Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Bérangère LEMERLE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY,

Ms. Philippe BULTEAU, Raynald ADAMS, Cyril BREUIL, Laurent GIRARD, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET.

Excusés avec pouvoir :

M. Mireille MACAIRE à M. Philippe BULTEAU, Mme Claude HUARD à Mme Marie-Claude ROBILLARD

Absents :

M. Sylvain ABRIOUX, M. Jacques TORU

Secrétaire de séance : M Cyril BREUIL

Nombre de conseillers en exercice : 19

---

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarque.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 03 mn

---

## DELIBERATIONS

### CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE :

M. le Maire rappelle que Monsieur FECHÉ Wilfrid est actuellement en CUI, contrat de droit privé arrivant à terme au 15/09/2017. Il propose de conserver cet agent au sein de la collectivité et notamment au sein du service technique à compter du 01/10/2017 et par conséquent de créer un poste d'adjoint technique.

Les membres du Conseil approuvent la création du poste adjoint technique à 17 voix.

### RENOUVELLEMENT CONTRAT ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

M. le Maire rappelle que Madame DA SILVA Céline est actuellement en contrat de droit privé jusqu'au 11/10/2017. Il propose de prolonger ce contrat pendant 3 mois dans l'attente de la fin des démarches du poste à pouvoir suite au départ de Madame Céline PORCHER.

Les membres du Conseil approuvent le renouvellement du contrat d'accroissement saisonnier d'activité à 17 voix.

### MISE A TEMPS PARTIEL :

Monsieur le Maire explique que sur les 2 dernières années, des demandes de mises à temps partiel pour élever un enfant ont été faites. Il propose de prendre une délibération permanente pour ces demandes et de les accorder sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services, sauf dans les cas de temps partiel de droit.

Il propose donc d'instituer le temps partiel à l'ensemble des agents, contractuels, titulaires et non contractuels employés depuis plus d'un an à compter du 15/09/2017

Il est procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

### INSTAURATION DE IEM FILIERE TECHNIQUE :

Monsieur le Maire explique que cette prime a fait l'objet d'une délibération en Mars 2009 limitant ce régime indemnitaire à la filière administrative. Il demande

l'autorisation d'étendre cette indemnité de mission concernant notamment les missions de préfecture à la filière technique afin de pouvoir la verser mensuellement au responsable du service technique recruté en tant qu'agent de maîtrise.

Il est procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

#### CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le receveur demande à Monsieur le Maire de mettre en admission en non valeur les sommes de 14 € et de 40.95 € concernant des factures de cantine non réglées de 2012 et 2015/2016.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

#### DECISIONS MODIFICATIVES :

##### BUDGET PRINCIPAL :

Il convient de prendre une décision modificative suite à une erreur d'imputation en 2016.

1311	subventions équipements transférables	- 5 803
1321	subventions équipements non transférables	+ 5 803

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

##### BUDGET ASSAINISSEMENT :

Une avance a été versée à la société SCBM à l'imputation 238 sur le budget assainissement. Afin de régulariser cette avance il convient d'émettre un titre en ordre budgétaire au compte 238-041 et un mandat en ordre budgétaire au compte 2315-041.

2315	Immo corporelles en cours Instal, matériel, outils	- 17 997.60 €
238	Avances versées sur cde immo corporelles	+ 17 997.60 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 17

### PFAC

Monsieur le Maire propose de moduler le montant de la PFAC en fonction de la distance des habitations par rapport au domaine public et au collecteur d'assainissement.

Distance inférieure à 60 m = 2 300 €

Distance comprise entre 60 et 80 m = 1 610 €

Distance supérieure à 80 m = 1 150 €

Il est procédé au vote :

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 17

### RETRAIT TAXE AMENAGEMENT :

M. le Maire nous explique qu'il convient de retirer la délibération n°2017\_03\_16 prise le 23 Mars 2017 à la demande de la Préfecture du 17 Aout 2017.

Il est procédé au vote :

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 17

### TAXE AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer de nouveau sur les constructions et aménagements à exonérer :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement financés avec certains prêts aidés de l'Etat hors champ d'application du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
- les surfaces à usage de stationnement, annexes aux locaux d'habitation collectifs et d'hébergement financés avec certains prêts aidés de l'Etat (mentionnés ci-dessus) et lorsque ces locaux n'ont pas bénéficié d'une exonération totale,
- les surfaces à usage de stationnement, annexes aux immeubles autres que d'habitations individuelles
- les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Il est procédé au vote :

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 17

### PLAN DE FINANCEMENT POUR EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire explique qu'il a été demandé à la CCVF l'extension de l'éclairage public sur diverses voies d'intérêt communautaires pour des raisons de sécurité. L'estimation correspondant à ces travaux est évaluée à 43 068.25 € HT.

La participation financière qui reste à charge de la commune est de 25% du montant HT, le Syndicat Départemental d'Energie prenant à sa charge 50% du montant HT et la CCVF 25% selon le tableau de répartition suivant :

Rue	Type d'éclairage	Montant total HT	Part communale HT
Route de la Blandinerie	led	9 481.7	2 370.42
Route de la Forêt	led	3 412	853
Route des Varennes	SHP	2 268.8	567.2
Route de la Normandie	led	19 401.7	4 850.43
Rue de Château Gaillard	SHP	2 873.5	718.37
Route de Fontenette	SHP	3 284.3	821.07
Place de Wittelsheim	SHP	2 346.25	586.57
Total		43 068.25	10 767.06

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

### DIAGNOSTIC SAFER :

Monsieur le Maire propose de faire établir par la SAFER un diagnostic des terrains « abandonnés » sur la commune afin d'avoir un outil de réflexion sur la récupération de ceux-ci. Le montant de ce diagnostic s'élève à 1761,10 € HT.

Les membres du Conseil acceptent la proposition par 17 voix.

### TARIFS COMMUNAUX :

- Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs de cantine et garderies applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en considérant l'augmentation telle que les années précédentes.

	Prix 2017	Prix 2018
Cantine	3.02 €	3.08 €

Garderie 1.21 € 1.23 €  
Accueil périscolaire (15h45 – 16h30) : 0.42 € (pas d'évolution)

Les membres du Conseil approuvent les tarifs communaux à 17 voix.

- Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs de cimetière applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec une proposition d'augmentation des concessions funéraires d'environ 3%.

DUREE	ANNEE 2017	ANNEE 2018
CONCESSION CAVEAU		
15 ans	105 €	108 €
30 ans	179 €	184 €
50 ans	222 €	228 €
CONCESSION CAVE URNE		
15 ans	426 €	439 €
30 ans	581 €	598 €
50 ans	837 €	862 €

Les membres du Conseil approuvent les tarifs communaux à 17 voix.

DEMANDE DE DEROGATION CONCERNANT L'ORGANISATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire propose de revenir à la semaine des 4 jours dès que la possibilité se présentera et demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de faire les démarches nécessaires.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

APPROBATION RPQS :

Monsieur le Maire propose l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2016.

Il est procédé au vote :

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17

**VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT SDE POUR LE REMPLACEMENT DE 2 PRISES  
GUIRLANDES RUE DE LA REPUBLIQUE :**

Monsieur le Maire indique que 2 prises guirlandes doivent être remplacées sur l'éclairage public de la rue de la République. Les travaux seront effectués par la société AEB et s'élèveront à 590 € HT. La partie restant à la charge de la commune étant de 295 € HT, le reste étant pris en charge par le SDE18.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La commission travaux va étudier l'agrandissement de la garderie qui est trop petite (entre 50 et 60 enfants / jour)
  
- Voici les montants de la vente de matériels :
  - 4L : 1680 €
  - Epareuse : 1260 €
  - Gyrobroyeur : 567 €

Le prochain conseil municipal se tiendra en novembre, la date sera fixée ultérieurement.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 20 h 10 mn.